

COMMUNE DE SAINT JULIEN DES LANDES  
Département de la VENDEE  
Conseil Municipal du 20 février 2025  
PROCES-VERBAL

Nombre de conseillers :  
en exercice : 16

Date des convocations :  
13 février 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt février, à vingt heures trente, les membres du conseil municipal se sont réunis en Mairie sur les convocations qui leur ont été adressées par le maire, conformément aux articles L.5217-10-4 et L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Sont présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

BRET Joël, GUERINEAU Chantal, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, MIGNE Céline, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, PILLET Aurélien

Absents excusés : TESSIER Jean, BOURREAU Robert, LAUNAY Jean-Michel, TESSIER Fabien

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE (article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi 96-142 1996-02-21 jorf 24 février 1996) : Gary PATRON, conseiller municipal a été élu secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 16 JANVIER 2025

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

*Finances – Marchés Publics – Subvention*

- Budget annexe « Ilot de la Bassetière » : approbation du Compte Financier Unique 2024
- Budget annexe « Commerces » : approbation du Compte Financier Unique 2024
- Budget annexe « Commerces » : affectation du résultat 2024
- Budget principal : approbation du Compte Financier Unique 2024
- Budget principal : affectation du résultat 2024
- Adhésion à un groupement de commande pour « la fourniture et l'acheminement d'énergies » avec le SyDEV
- Travaux de sécurisation de l'intersection de la voie communale de la Vrignaie et de la RD 21 : demande de subvention dans le cadre du programme « Amendes de police »
- Rénovation énergétique et travaux de rafraîchissement de la salle polyvalente Ernest Renaud : demande de subvention auprès des services de l'Etat – programme DETR/DSIL 2025 - modification

*Aménagement du territoire*

- Lancement d'une enquête publique pour déclassement du domaine public

*Institution*

- Ecole publique la Farandole des Couleurs : Motion de soutien contre la fermeture de la 4ème classe

*Questions diverses*

---

DECISIONS

Par délibération du 4 juin 2020 et modifié par délibération du 2 juillet 2020 et conformément à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal a donné délégation au Maire pour prendre certaines décisions.

M le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal.

1°) toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget, **dans la limite de 5 000.00€ HT ;**

N°	Date	Tiers	Objet	Mt_HT
<a href="#">2025-002</a>	27-janv-25	STE BRENELIERE	Acquisition d'arbres pour l'opération "L'arbre des naissances" - année 2023 et 2024	375.00
<a href="#">2025-003</a>	30-janv-25	TURQUAND	Remplacement du thermostat de sécurité générateur d'air chaud - chaudière de l'église	303.56
<a href="#">2025-004</a>	30-janv-25	VS SECURITE	Remplacement de l'onduleur pour la vidéosurveillance	413.96
<a href="#">2025-005</a>	31-janv-25	CREATION GRAPHIQUE	Acquisition plaques pour l'opération "L'arbre des naissances" - année 2023 et 2024	257.10
<a href="#">2025-006</a>	04-févr-25	SCALE	Maitrise d'œuvre : aménagement de la parcelle AC 200	3 900.00
<a href="#">2025-007</a>	04-févr-25	ALLAIN Stéphane	Réalisation d'œuvre sur poste de transfo rue de l'Etoile	3 323.25
<a href="#">2025-008</a>	04-févr-25	PEPINIERES VEGETAL 85	Acquisition d'arbres - opération "un arbre dans votre jardin"	119.50
<a href="#">2025-009</a>	06-févr-25	GARAGE RICHARD	Réparation éclairage sur camion Iveco EK-891-GF	435.19
<a href="#">2025-010</a>	06-févr-25	GARAGE RICHARD	Changement des pneus du camion Iveco EK-891-GF	402.41
<a href="#">2025-011</a>	13-févr-25	VALDEFIS	Acquisition de compost - opération "Vente de compost et paillage"	474.96
<a href="#">2025-012</a>	13-févr-25	GARAGE RICHARD	Remplacement boîtier attelage sur camion Iveco EK-891-GF	574.83
<a href="#">2025-013</a>	13-févr-25	GARAGE RICHARD	Remplacement batterie sur camion Iveco EX-991-YM	333.22€
<a href="#">2025-014</a>	13-févr-25	GARAGE RICHARD	Remplacement câbles de frein sur camion Iveco EK-891-GF	147.16
<a href="#">2025-015</a>	14-févr-25	ACTIS LOCATION	Location mini-pelle, remorque et pilonneuse : travaux zone de loisirs Fief des Rainettes	301.92
<a href="#">2025-016</a>	14-févr-25	ASR	Marquage au sol à la Baudrière	1 047.50

2° Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas 12 ans

N°	Date	Tiers	Objet
<a href="#">2025-002</a>	24-janv-25	ATC FRANCES	Conclusion d'une convention de louage de terrain 10 rue du Cimetière - ATC France

11° Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code

Date	N° enregistrement	N° Voirie	Rue	Superficie (en m²)	Type
<b>Renonciation à la préemption</b>					
30/01/2025	IA 0852362500001	30	rue de Lande d'Homme	20 000	maison + parking
04/02/2025	IA 0852362500002	3 et 5	rue des Artisans	988	maisons
04/02/2025	IA 0852362500003	1 ter	rue des Chênes Verts	520	maison

## DELIBERATIONS

### D2025\_02\_20\_01 : BUDGET ANNEXE « ILOT DE LA BASSETIERE » APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

*M. le Maire quitte la salle de conseil municipal*

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération n°D2022\_11\_24\_03 du 24 novembre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Mme Chantal GUERINEAU présente le compte financier unique 2024 du budget annexe « Ilot de la Bassetière » :

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>			
011	Charges à caractère général	1 286 900.00	728 480.83
65	Autres charges de gestion courante	10.00	0.00
66	Charges Financières	7 000.00	6 086.92
042	Opération d'ordre de transfert entre section	124 493.62	124 493.62
043	Opération d'ordre intérieur de la section	6 100.00	0.00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 424 503.62</b>	<b>859 061.37</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>			
002	Excédent de fonctionnement reporté	0.08	0.00
75	Autres produits de gestion courante	118 403.54	0.02
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 300 000.00	858 361.37
043	Opération d'ordre intérieur de la section	6 100.00	0.00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 424 503.62</b>	<b>858 361.39</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>-699.98</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	124 493.62	0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	1 300 000.00	858 361.37
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 424 493.62</b>	<b>858 361.37</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	1 300 000.00	700 000.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	124 493.62	124 493.62
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>1 424 493.62</b>	<b>824 493.62</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>			<b>-33 867.75</b>

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Ilot de la Bassetière » tel que présenté ci-dessus.

### D2025\_02\_20\_02 : BUDGET ANNEXE « COMMERCES » : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024

*M. le Maire quitte la salle de conseil municipal*

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération n°D2022\_11\_24\_03 du 24 novembre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Mme Chantal GUERINEAU présente le compte financier unique 2024 du budget annexe « Commerces » :

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>			
011	Charges à caractère général	10 670.00	1 346.84
65	Autres charges de gestion courante	10.00	0.50
66	Charges financières	8 300.00	8 275.11
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 300.00	27 223.25
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>46 280.00</b>	<b>36 845.70</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>			
75	Autres produits de gestion courante	38 770.00	39 126.38
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 510.00	7 510.00
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>46 280.00</b>	<b>46 636.38</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>+9 790.68</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	22 647.96	0.00
16	Emprunts et dettes assimilées	21 100.00	21 063.01
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	7 510.00	7 510.00
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>51 257.96</b>	<b>28 573.01</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	0.00	0.00
10	Dotation, fonds divers et réserve	1 077.23	1 077.23
16	Emprunts et dettes assimilées	22 880.73	0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	27 300.00	27 223.25
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>51 257.96</b>	<b>28 300.48</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>			<b>-272.53</b>

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget annexe « Commerces » tel que présenté ci-dessus.

**D2025\_02\_20\_03 : BUDET ANNEXE « COMMERCE » : AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

Après avoir examiné le CFU statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget annexe « Commerces », M le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	36 845.70
Recettes	46 636.38
Résultat de fonctionnement	+9 790.68
Résultat de fonctionnement reporté N-1	0.00
<b>RESULTAT CUMULE 2024</b>	<b>+ 9 790.68</b>

INVESTISSEMENT	
Dépenses	28 573.01
déficit d'investissement reporté N-1	22 647.96
Recettes	28 300.00
Dont part excédent N-1 de fonctionnement affecté	1 077.23
Résultat d'investissement 2024	-272.53
Excédent d'investissement reporté N-1	-22 647.96
<b>SOLDE D'EXECUTION CUMULE</b>	<b>-22 920.49</b>

AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 SUR LE BP 2025	
Au compte 1068 – section d'investissement	9 790.68

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **AFFECTE** le résultat 2024 du budget annexe « Commerces » d'un montant de 9 790.68€ au compte 1068 du budget primitif 2025.

**D2025\_02\_20\_04 : BUDET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024**

M. le Maire quitte la salle de conseil municipal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222- 3 ;

Vu la délibération n°D2022\_11\_24\_03 du 24 novembre 2022 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Mme Chantal GUERINEAU présente le compte financier unique 2024 du budget principal :

CHAPITRE	LIBELLE	BP + DM(s)	CFU
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES</b>			
011	Charges à caractère général	322 329.66	273 829.53
012	Charges de personnel	413 600.00	412 319.97
014	Atténuation de produits	85 600.00	85 543.89
65	Autres charges de gestion courante	100 135.00	100 121.37
66	Charges financières	21 350.00	21 318.46
042	Opération d'ordre de transfert entre sections	46 500.00	47 383.13
023	Virement à la section d'investissement	283 727.39	0.00
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 273 002.39</b>	<b>940 516.35</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES</b>			
013	Atténuation de charges	2 000.00	5 746.99
70	Produits des services	170 140.00	177 437.01
73	Impôts et taxes	235 280.00	221 777.73
731	Fiscalité locale	578 900.00	579 968.00
74	Dotations et participations	277 449.39	280 900.17
75	Autres produits de gestion courante	8 000.00	9 146.27
76	Produits financiers	1 233.00	1 234.83
77	Produits exceptionnels	0.00	1 367.93
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>1 273 002.39</b>	<b>1 277 578.93</b>
<b>RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>			<b>+337 062.58</b>

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES</b>			
16	Emprunt et dettes assimilées	169 500.00	169 395.42
204	Subventions d'équipements	50 000.00	19 250.00
21	Immobilisations corporelles	428 800.00	172 052.68
23	Immobilisations en cours	528 500.00	39 699.43
27	Autres immobilisations financières	421 000.00	420 900.00
	Opération n°10 – services techniques	42 100.00	7 832.55
	Opération n°11 - voiries	149 000.00	40 769.35
	Opération n°12 – aménagement centre-bourg	888 145.00	242 424.24
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 677 045.00</b>	<b>1 112 323.67</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT– RECETTES</b>			
001	Solde d'exécution de la section d'investissement	100 910.01	0.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	537 444.37	496 370.27
13	Subventions d'investissement	945 978.26	516 102.26
16	Emprunts et dettes assimilées	750 000.00	750 000.00
27	Autres immobilisations financières	12 484.97	12 384.97
021	Virement de la section de fonctionnement	283 727.39	0.00
040	Opération d'ordre de transfert entre sections	46 500.00	47 383.13
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>2 677 045.00</b>	<b>1 822 240.63</b>
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT</b>			<b>+709 916.86</b>

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal tel que présenté ci-dessus.

**D2025\_02\_20\_05 : BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DU RESULTAT 2024**

Après avoir examiné le CFU statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 du budget principal, M le Maire propose au Conseil Municipal d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	940 516.35
Recettes	1 277 578.93
Résultat de fonctionnement	+337 062.58
Résultat de fonctionnement reporté N-1	-
<b>RESULTAT CUMULE 2024</b>	<b>+337 062.58</b>

<b>INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	1 112 323.67
<i>déficit d'investissement reporté N-1</i>	
Recettes	1 822 240.63
<i>Dont part excédent N-1 de fonctionnement affecté</i>	367 444.37
Résultat d'investissement 2024	+709 916.96
Excédent d'investissement reporté N-1	100 910.01
<b>SOLDE D'EXECUTION CUMULE</b>	<b>810 826.97</b>
<i>Reste à réaliser</i>	
<i>Dépenses</i>	<b>810 530.09</b>

Recettes	375 206.55
<b>Solde RESTE A REALISER</b>	<b>435 323.54</b>

<b>AFFECTATION DE RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2024 SUR LE BP 2025</b>	
Au compte 1068 – section d'investissement	+337 062.58

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité, **AFFECTE** le résultat 2024 du budget principal d'un montant de 337 062.58 au compte 1068 du budget primitif 2025.

**D2025\_02\_20\_06 : ADHESION A UN GROUPEMENT DE COMMANDE POUR « LA FOURNITURE ET L'ACHEMINEMENT D'ENERGIES » AVEC LE SYDEV**

Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L.331-1 et suivants ainsi que ses articles L.441-1 et suivants,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le code de la commande publique, notamment ses articles L.2113-6 à L.2113-8,

Considérant que la commune de St Julien des Landes a des besoins propres en matière de fourniture et d'acheminement d'électricité pour le fonctionnement de ses bâtiments,

Considérant que les collectivités doivent souscrire une offre de marché, entrant dans le champ d'application des règles de la commande publique,

Considérant que les entités privées doivent souscrire des offres de marché,

Considérant que l'achat d'énergie présente des spécificités techniques et que la mutualisation pour l'acquisition d'énergies peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que le SyDEV propose de constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit privé et de droit public poursuivant une mission d'intérêt général, pour la fourniture et l'acheminement d'énergies,

Considérant que le groupement de commande est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que pour satisfaire les besoins des membres, il sera conclu des marchés ou des accords-cadres pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de gaz naturel,

Considérant que le SYDEV serait le coordonnateur du groupement,

VOTE : Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies jointe en annexe (GC2024-ACHATENERGIES),
- **DECIDE** de l'adhésion de la commune de St Julien des Landes au groupement de commande pour la fourniture et l'acheminement d'énergies pour ses besoins en électricité,
- **AUTORISE M.** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande ainsi que les documents y afférant, et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- **S'ENGAGE** à respecter les obligations liées aux membres décrites dans la convention constitutive du groupement,
- **VERSER** les frais d'indemnisation exposés par le coordonnateur conformément aux dispositions de la convention et imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- **S'ENGAGE** à exécuter avec la ou les entreprises retenue(s) les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents,
- **S'ENGAGE** à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents et à les inscrire préalablement au budget.

**D2025\_02\_20\_07 : TRAVAUX DE SECURISATION DE L'INTERSECTION DE LA VOIE COMMUNALE DE LA VRIGNAIE ET DE LA RD 21 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU PROGRAMME « AMENDES DE POLICE »**

Dans le cadre du programme « Amendes de police », le Conseil Départemental de la Vendée alloue un budget aux communes de moins de 10 000 habitants pour des travaux d'aménagement dont les priorisations sont les suivantes:

- Qui ont pour effet principal d'amener l'automobiliste à modérer la vitesse de son véhicule (chicane, écluse...)
- Qui permettent de renforcer la sécurité des usagers vulnérables qui sont les piétons, les cyclistes et les conducteurs de 2 roues motorisés (cheminement doux, élargissement de trottoirs...).

M. le Maire propose au conseil municipal de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Vendée pour les travaux de sécurisation de l'intersection de la voie communale de la Vrignaie et de la RD 21.

**VOTE :** Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DE DEPOSER** une demande de subvention dans le cadre du programme départemental « Amendes de police » pour les travaux de sécurisation de la voie communale de la Vrignaie et de la RD21

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer tout document s'afférent à ce dossier.

**D2025\_02\_20\_08 : RENOVATION ENERGETIQUE ET TRAVAUX DE RAFRAICHISSEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE ERNEST RENAUD : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES SERVICES DE L'ETAT – PROGRAMME DETR/DSIL 2025 - MODIFICATION**

Par délibération n°D2025\_01\_16\_01, le conseil municipal a décidé de déposer une demande de subvention pour les travaux de rénovation énergétiques et rafraichissement de la salle polyvalente sur une base de travaux de 535 700.00€ HT.

Lors de la remise de l'APD par l'architecte, les montants étaient un peu différents.

M. le Maire propose de retirer la délibération, de prendre une délibération pour le dépôt du dossier de subvention et de valider le nouveau plan de financement tel que présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Désignation	Montant HT	Désignation	Montant
Travaux	495 000.00€	DETR-DSIL 2025 : 40%	217 800.00€
- Lot architecture (233 000.00€)			
- Lot fluide avec PAC en géothermie (254 000€)			
Dépenses imprévues	49 500.00€	Auto-financement	326 700.00€
<b>TOTAL</b>	<b>544 500.00 €</b>		<b>544 500.00€</b>

**VOTE :** Le conseil municipal, à l'unanimité, **DEPOSE** une demande de subvention auprès des services de l'Etat dans le cadre du programme DETR/DSIL 2025, **VALIDE** le plan de financement tel que présenté ci-dessus et **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

**D2025\_02\_20\_09 : LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC**

M. le Maire propose au conseil municipal d'ouvrir une enquête publique pour déclassement du domaine public pour plusieurs projets :

- déclassement d'une voie communale à la Forêt
- déclassement d'un chemin rural à la Davière



**VOTE :** Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lancement d'une enquête publique relative au déclassement en vue d'une cession d'un chemin rural non cadastré au lieudit « La Davière »,
- **APPROUVE** le lancement d'une enquête publique relative au déclassement en vue d'une cession d'une voie communale non cadastrée au lieudit « La Forêt »,
- **AUTORISE** M. le Maire à mettre en place la procédure correspondante,
- **CHARGE** M. le Maire à prendre un arrêté nommant un commissaire enquêteur en précisant les dates de l'ouverture,
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à l'arpentage des terrains,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

**D2025\_02\_20\_10 : ECOLE PUBLIQUE LA FARANDOLE DES COULEURS : MOTION DE SOUTIEN CONTRE LA FERMETURE DE LA 4<sup>ème</sup> CLASSE**

M. le Maire a été informé par courrier du 28 janvier 2025, que dans le contexte du travail sur la carte scolaire, et au regard des effectifs prévisionnels pour la rentrée 2025, l'Inspectrice d'Académie propose la fermeture de la 4<sup>ème</sup> classe à l'école publique « La Farandole des Couleurs ».

L'association de parents d'élèves de l'école publique « La Farandole des Couleurs », l'AEPSJ, s'est mobilisée afin de contester cette décision.

M. le Maire rappelle qu'en effet une baisse des effectifs a été constaté. Cependant, des projets de construction sont en cours et devraient accueillir de nouvelles familles.

**VOTE :** Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **CONTESTE** le projet de carte scolaire 2025 qui propose la fermeture de la 4<sup>ème</sup> classe à l'école publique « La Farandole des Couleurs »,
- **APPORTE** son soutien aux enseignants et à l'association des parents d'élèves « l'AEPSJ »,
- **PRECISE** que la présente motion sera transmise à la Direction Académique et au Préfet.

**Questions diverses :**

- Commerce « Bar/Tabac » : M. Rauturier, gérant du fonds de commerce, sollicite la commune pour un agrandissement de son local
- Sculpture : présentation de la sculpture choisie par la commission « Vie culturelle ». Celle-ci sera positionnée devant la mairie côté Place Simone Veil.

L'ordre du jour étant épuisé, M. BRET Joël clôt la séance à 23h30.

**Le Maire, Joël BRET**



**Le secrétaire, Gary PATRON**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned to the right of the text "Le secrétaire, Gary PATRON".